



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 29 JUIN 2021

Le vingt-neuf juin deux mil vingt et un à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le lundi vingt et un juin deux mille vingt et un, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

### Etaient présents :

**Angervilliers** : C. GIRARD-MINDEAU,

**Cœur d'Essonne Agglomération** : P. FOURNIER, G. KERVRAN, A. GIRARD, F. ROUCHY, C. BERTINE, B. FROGER, M. BERTINOT, J. KLEIN, N. PFEIFFER, S. TANGUY, M. BARDIN, D. ESPRIN, A. LAMOUR, N. GARRESSUS, S. COUSIN, J. PEREZ, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, B. OUAREM, F. ARBELET, P-j. LEBEC, J. DELPIC, N. DE BOISHUE, F. CHOLLEY, V. DABADIE, L. BENEDETTI,

**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : S. PERDREAU, M. BODOQUE-MUNOZ, C. LARDIERE, O. THOMAS,

**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix** : L. LARREGAIN, B. PANOT, S. THENAULT, R. DEPARDIEU, S. LEBRET, S. DELOGES, L. DUHAY, P. HEURTEBISE, A FONSECA, P. AUGIAT,

**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** : F. FUHRMANN, V. HERVAS,

**Communauté de Communes du Pays de Limours** : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, J. BRUNEL, E. DASSA, G. KAPERSKI, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

**Courson-Monteloup** : D. CHAINTREUIL,

**Dourdan** : L. LARREGAIN, B. PANOT,

**Fontenay-les-Briis** : J. BRUNEL,

**Grand Orly Seine Bièvre** : F. SAINT-PIERRE, O. GUICHARD, A. MERRINA,

**La-Forêt-le-Roi** : S. LEBRET,

**La-Ville-du-Bois** : S. PERDREAU, M. BODOQUE-MUNOZ,

**Le-Val-Saint-Germain** : S. OLLIVIER-HENRY,

**Linas** : C. LARDIERE,

**Marcoussis** : O. THOMAS,

**Roinville sous Dourdan** : L. DUHAY,

**Saint-Chéron** : P. HEURTEBISE,

**Saint-Cyr-Sous-Dourdan** : A. FONSECA,

**Saint-Maurice-Montcouronne** : W. BERRICHILLO,

**Sermaise** : P. AUGIAT,

**Vaugrigneuse** : F. VIVAT,

### Secrétaire de séance :

*Camille BERTINE, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,*

### Etaient absents excusés (titulaires) :

**Ballainvilliers** : M-c. FARGEOT,

**Breux-Jouy** : M. PETIT,

**Cœur d'Essonne Agglomération** : L. CAYROUSE, C. DEVLEESCHAUWER, A. MARGUERITE, B. SPROTTI, M. BOURDAIS, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, D. LEMAIRE, H. AUJALEU, S. BONNAMY, A. DOUAILLY, M. DURANTON, P. DECOMBLE, P. ROGER, S. RIGAUT, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,  
**Communauté d'Agglomération Paris-Saclay** : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, D. DEMICHEL, LEGRAND, J. GAUCHET, C. FOURNES,  
**Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires** : J. DRAPPIER, I. COPETTI,  
**Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix** : P. BOUDART, F. SARRAZIN, P. VALEE, B. DESPREZ, J-c. DESILE, D. NOUAILLES,  
**Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** : F. ALBISSON, E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,  
**Communauté de Communes du Pays de Limours** : T. DEGIVRY, P. MYOTTE, J. SALANON, C. SCHOETTL, C. DROUET, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT,  
**Epinay-sur-Orge** : L. CASTAINGS, O. MARCHAU,  
**Fontenay les Briis** : T. DEGIVRY,  
**Forge-les-Bains** : G. GRANGIER, P. MYOTTE,  
**Grand Orly Seine Bièvre** : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, L. BRIEY, J-B. BIGA,  
**Grand Paris Sud** : F. OGBI, P. RIO,  
**Janvry** : C. SCHOETTL,  
**La Ville du Bois** : J. CARRE,  
**Linas** : D. DEMICHEL,  
**Marcoussis** : S. LEGRAND,  
**Métropole du Grand Paris** : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, N. LALLIER, J-m. DEFREMONT, A. TROUBAT,  
**Montlhéry** : C. DUJARDIN, J. GAUCHET,  
**Nozay** : C. FOURNES,  
**Pecqueuse** : C. DROUET,  
**Saint-Chéron** : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

**Nombre de délégués : 129**

**Présents :** 69 (dont 16 avec double vote)

**Quorum :** 66

**Votants :** 69

**Assistaient également :**

**La Direction générale du Syndicat de l'Orge :**

*Jean-Marc BOUCHY, Directeur général des services,*

*Franck BERNARD, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,*

*Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »*

*Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,*

*Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,*

*Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,*

*Ann-Alix MICHELET, responsable du service « Juridique, marchés publics et achats »,*

## PRINCIPALES DÉCISIONS

- Activation de la compétence collecte eaux pluviales exercée dorénavant par le Syndicat pour les communes de Vaugrigneuse et de Dourdan,
- Activation de la compétence Eaux usées Non Domestiques exercée dorénavant par le Syndicat pour les communes de Saint Chéron et de Dourdan,
- Activation de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercée dorénavant par le Syndicat pour la Communauté de communes Entre Juine et Renarde sur le territoire de Villeconin.

***Le quorum étant atteint, le Président, François CHOLLEY, ouvre la séance à 18h.***

***Madame Camille BERTINE est désignée secrétaire de séance.***

### **Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 11 Mai 2021**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 11 Mai 2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations du Bureau syndical du 13 avril 2021**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **N° 2021.15 :**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC EAU OUEST ESSONNE** : autorise le Président à signer cet avenant n°1 à la convention relative au recouvrement de la redevance d'assainissement collectif avec Eau Ouest Essonne.

#### **N° 2021.16 :**

**NOUVELLE CONVENTION RELATIVE AU RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE SYNDICALE D'ASSAINISSEMENT AVEC EAU CŒUR D'ESSONNE** : autorise à signer cette nouvelle convention relative au recouvrement de la redevance syndicale d'Assainissement avec Eau Cœur d'Essonne.

#### **N° 2021.17 :**

**AUTORISATION ACCORDEE AU SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES (SEASY) D'APPLIQUER LES ECRETEMENTS LIES A LA LOI WARSMANN ET DE GERER LES REMISES GRACIEUSES** : autorise le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines (SEASY) à appliquer les écrêtements liés à la loi Warsmann et à gérer les remises gracieuses pour les factures 2018/2019 et 2019/2020.

#### **N° 2021.18 :**

**BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL AVEC M. KEVIN NOE POUR L'EXPLOITATION DE LA PARCELLE AC N°1 SUR LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE, LIEU-DIT « LES PETITS ECHASSONS »** : autorise le Président à signer ce bail avec Monsieur Kevin NOE.

**N° 2021.19:**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EMMAÛS SOLIDARITE POUR L'ECO PATURAGE** : prolonge la durée de cette convention à 3 ans, fixe le montant de la contribution financière du Syndicat de l'Orge, et autorise le Président à signer cette convention.

**N° 2021.20:**

**ELABORATION DU PLAN PAYSAGE ALLIANT ACCUEIL DU PUBLIC ET BIODIVERSITE** : autorise le Président à lancer l'élaboration d'un Plan Paysage centré sur les cours d'eau du territoire du Syndicat de l'Orge, à déposer les dossiers de demandes de subventions, et à répondre à l'appel à projet.

**N° 2021.21:**

**ACQUISITION DE PARCELLES A LA FORET-LE-ROI POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION** : autorise le Président à procéder à l'acquisition des trois parcelles, à procéder au versement de l'indemnité d'éviction pour les parcelles pour la réalisation de 2 stations d'épuration, et à signer tous les documents afférents à l'acquisition et à l'éviction.

**Délibérations du Bureau syndical du 4 mai 2021**

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2020/31 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2021.22 :**

**CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SIAAP POUR LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION D'UN POSTE DE DEGRILLAGE DES EFFLUENTS DU SYNDICAT DE L'ORGE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU COLLECTEUR VL8 ET MODALITES DE FINANCEMENT** : autorise le Président à signer cette convention avec le SIAAP concernant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au SIAAP pour la conception et l'installation d'un poste de dégrillage des effluents du Syndicat de l'Orge dans le cadre de la construction du collecteur VL8 ainsi que les modalités de financement.

**N° 2021.23 :**

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE POUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DU CENTRE DE LOISIRS DE LA CANARDIERE** : autorise le Président la convention de maîtrise d'œuvre avec la commune de Saint-Michel-sur-Orge, et autorise le Syndicat de l'Orge à établir les factures de maîtrise d'œuvre en conséquence.

**N° 2021.24 :**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FEDERATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (FNAB) ET LE SYNDICAT DE L'ORGE** : autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la FNAB et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**Décisions du Président prises du 29 avril au 31 mai 2021**

En application de la délibération du Comité syndical n°AG-2020/30 du 24 septembre 2020, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° 2021/13 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « travaux pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Secteur Kennedy à Savigny-sur-Orge » avec la société « COLAS IDF NORMANDIE », pour le transfert de l'ensemble des droits et obligations du titulaire du marché de travaux.

#### N° 2021/14 :

Signature du marché N°21 003 « Missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dévoiement du collecteur de transport des eaux usées dans le secteur du Bois des Herbages à Saint-Chéron », avec l'entreprise CCST pour un montant est établi sur la base du forfait de rémunération définitif correspondant au prix global forfaitaire d'un montant de 19 650,00 euros H.T. soit 23 580,00 euros T.T.C.

#### N° 2021/15 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande N°21.007, relatif à l'acquisition d'un outil de gestion, validation de données issues de la métrologie et de gestion de maintenance assistée par ordinateur avec la société SIGT, pour un montant maximum pour la 1ère année fixé à 70 000,00 euros H.T puis à 12 000,00 euros H.T pour les deuxième, troisième et quatrième année d'exécution.

#### N° 2021/16 :

Signature du marché n°21.012 « Etude de la faisabilité pour la renaturation de la rivière Sallemouille et la valorisation écologique du site » avec la société INGETEC pour un montant de la tranche ferme de 51 300,00 euros H.T soit 61 560,00 euros T.T.C.

#### N° 2021/17 :

Signature du marché n° 21.013, relatif aux travaux de requalification des entrées Nord et Est du bassin de Guillerville à Linas avec la société SATO pour un montant de la tranche ferme de 18 006 euros H.T soit 21 607,20 euros T.T.C.

#### N° 2021/18 :

Signature du marché n°21.009, relatif à l'acquisition poids lourd de 19 tonnes 4x2 équipé d'une grue, d'un ampirol et d'un caisson avec la société Hydraulique 2000, pour un montant de 176 491,00 euros H.T soit 211 789,00 euros T.T.C.

#### N° 2021/19 :

Signature de l'accord-cadre à bons de commande mono attributaire n° 20.031, relatif à l'acquisition de fournitures administratives avec la société « NVBURO » pour le lot n°1, la société « ALDA » pour le lot n°2, et l'entreprise « IMPRIMERIE LEFEVRE » pour le lot n°3, pour un montant de :

- lot n°1 : fourniture et livraison de papiers et enveloppes, le montant maximum est de 16 000,00 € H.T soit un montant maximum de 19 200, 00 € T.T.C,
- lot n°2 : livraison et fournitures de bureau, le montant maximum est de 28 000,00 € H.T soit un montant maximum de 33 600,00 € T.T.C,
- lot n°3 papiers imprimés, le montant maximum est de 9 000,00 € H.T soit un montant maximum de 10 800,00 € T.T.C.

#### N° 2021/20 :

Signature du marché n° 21.002, relatif à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des stations de traitement des eaux usées de Rouillon à Dourdan (lot n°1) et à Machery à Vaugrigneuse (lot n°2) » avec le CABINET MERLIN, pour un montant de :

- lot n°1, la rémunération des missions de base s'élève à 18 100, 00 euros H.T soit 21 720, 00 euros T.T.C,
- lot n°2, la rémunération des missions de base s'élève à 22 100, 00 euros H.T soit 26 520, 00 euros T.T.C.

#### N° 2021/21 :

Signature d'un avenant N°2 au marché relatif aux travaux de création d'un réseau d'eaux usées à JANVRY BOURG - MAPA N°19 020, avec le groupement d'entreprises TPE/ MGCE pour un montant de 89 019,56 € HT soit 106 823,47 € TTC, ce qui passe le montant du marché de 1 550 135,00 € HT, soit 1 860 162,00 € TTC à 1 639 154,56 € HT, soit 1 966 985,47 € TTC.

#### N° 2021/22 :

Signature de l'accord-cadre, à bons de commande mono attributaire passé MAPA n°21.004, relatif la réalisation d'analyses-physico- chimiques, avec la société « EUROFINS HYDROLOGIE » pour un montant maximum fixé en valeur de 50 000 euros H.T soit 60 000 euros T.T.C.

#### N° 2021/23 :

Signature du marché de fourniture MAPA n°21 017, relatif à l'acquisition de deux tondeuses autoportées équipées d'un broyeur frontal, avec la société CHOUFFOT, pour un montant d'acquisition de deux tondeuses autoportées équipées d'un broyeur frontal de 71 600 € H.T soit 85 920 € T.T.C.

### **I. POINTS D'INFORMATIONS**

- **Distribution de l'Atlas cartographique du Syndicat de l'Orge**

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY explique que cet atlas est le fruit d'un important travail collectif du personnel et de relectures nombreuses. Il remercie les agents qui y ont contribué. On y trouve de nombreuses données sur toutes les compétences du Syndicat avec des chiffres clé, des exemples et des illustrations. Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. Bien évidemment, il est à jour pour 2021. Les données chiffrées et le descriptif des équipements du Syndicat continueront à évoluer. »*

\*\*\*\*\*

- **Présentation de l'Extranet élus (cf. diaporama joint)**

\*\*\*\*\*

*« Un espace réservé aux élus est accessible via le bandeau du bas de la page d'accueil du site internet du Syndicat. Les identifiants et mots de passe seront communiqués par un mail adressé à tous les délégués. Est regroupé dans cet espace, l'ensemble des comptes-rendus et documents relatifs aux bureaux, AG, commissions. »*

\*\*\*\*\*

- **Exercice de crise « pollution » mené par le Syndicat le 7 juin 2021 (cf diaporama joint)**

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY commente les points forts et points à améliorer notés pendant l'exercice.*

*Il souhaite que pour un prochain exercice, il soit testé des conditions plus difficiles comme la nuit et une période pluvieuse. »*

\*\*\*\*\*

- **Travaux collecteur eaux pluviales ZOH (cf. diaporama joint)**

\*\*\*\*\*

*« Camille BERTINE demande quels niveaux d'eau peuvent être atteints dans ce collecteur de 2m de hauteur.*

*Jean Marc BOUCHY indique que généralement ce collecteur ne se met pas en charge (sauf orage exceptionnel) mais qu'il se remplit souvent à plus de 1m50 de hauteur d'eau. »*

\*\*\*\*\*

- **Tontes paysagères (cf diaporama joint)**

\*\*\*\*\*

*« Jérémie BRUNEL demande si des panneaux explicatifs ont été mis sur les sites.*

*Jean-Marc BOUCHY répond que des panneaux ont été installés mais pas sur toutes les zones tondues de cette manière.*

*François CHOLLEY demande que soient installés plus de panneaux pédagogiques pour une bonne compréhension des promeneurs. »*

\*\*\*\*\*

## **II. POINTS DE DELIBERATIONS**

***Monsieur CHOLLEY ne prend pas part au vote du point 1 relatif au compte administratif, conformément au Code Général des collectivités territoriales. Monsieur Olivier THOMAS est désigné président de séance pour ce point.***

### **1 ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2021 : BUDGET RIVIERE, COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

**Rapporteur : François CHOLLEY**

Le compte de gestion prévisionnel du budget principal Rivière transmis par le Trésor Public courant mars était conforme au compte administratif du Syndicat.

La date limite de transmission des comptes de gestion étant fixée au 31 mars de l'année N+1, le Syndicat a voté le 11 mai 2021 le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats du budget Rivière.

Cependant, le 1er juin, le Trésor Public a signalé un compte anormalement créditeur sur un chapitre en opération d'ordre, ainsi que des rattachements non-régularisés.

S'agissant d'opérations d'ordre (neutre), le résultat final n'est pas modifié

## Compte administratif et compte de gestion 2020

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement	5 107 790,77
Dépenses de fonctionnement	4 813 984,21
Excédent de fonctionnement 2020	293 806,56
Excédent antérieur reporté	555 010,72
<b>EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2020</b>	<b>848 817,28</b>

<b>INVESTISSEMENT (hors RAR)</b>	
Recettes d'investissement hors RAR 2020	6 017 608,11
Dépenses d'investissement hors RAR 2020	3 456 043,04
Excédent d'investissement 2020 hors RAR 2020	2 561 565,07
Déficit antérieur reporté	3 304 125,16
<b>DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2020 hors RAR 2020</b>	<b>742 560,09</b>

<b>RESTES A REALISER</b>	
Recettes d'investissement	1 982 362,91
Dépenses d'investissement	1 624 374,78
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021</b>	<b>357 988,13</b>
<b>DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT avec RAR</b>	<b>384 571,96</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL DU BUDGET 2020</b>	<b>464 245,32</b>
---------------------------------------	-------------------

### Affectation des résultats 2020

Au vu du compte administratif, il est proposé d'affecter les résultats 2020 conformément au tableau de reprise ci-après :

Art 001	Déficit d'investissement reporté (dépense d'investissement) :	<b>742 560,09</b>
Art 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement) :	<b>384 571,96</b>
Art 002	Résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) :	<b>464 245,32</b>

Il est proposé au Comité syndical de procéder à un nouveau vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats du budget Rivière 2020.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats du Budget rivière pour l'année 2020.***

## 2 APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS D'ASSAINISSEMENT (TRANSPORT, EPURATION ET COLLECTE) 2020

Rapporteurs : François CHOLLEY

Les documents, transmis via les liens dans la convocation, seront présentés en séance du Comité syndical du 29 juin 2021.

Quatre documents sont rédigés annuellement :

- Le rapport assainissement Collecte,
- Le rapport assainissement Transport,
- Le rapport assainissement Epuration,
- Le rapport du délégataire de service public.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les rapports d'Assainissement 2020.

\*\*\*\*\*

*« Pascale REINIER présente les 4 bilans annuels.*

*Sur le rapport annuel 2020 « réseaux de collecte »*

*François CHOLLEY indique que la plupart des travaux présentés sont issus des programmations des schémas directeurs d'assainissement. C'est notamment une exigence de l'Agence de l'Eau pour financer les travaux.*

*Pierre-Jean LE BEC demande si les non conformités évoluent dans le bon sens. Le bilan montre des pourcentages de non-conformité élevés.*

*Pascale REINIER indique qu'il y a une vraie dynamique de mise en conformité à la suite des contrôles grâce aux aides de l'Agence de l'eau. Jusqu'à récemment l'agence subventionnait 3000€ maxi par habitation. Aujourd'hui le maximum est de 4200€ dans le cadre d'une convention de mandat signée avec le Syndicat. Ainsi sur les zones contrôlées, la plupart des habitants se mettent en conformité. Les chiffres restent élevés parce que les contrôles portent chaque année sur de nouvelles zones non encore contrôlées.*

*Pierre-Jean LE BEC regrette qu'il n'y ait pas d'obligation de mise en conformité lors des ventes.*

*François CHOLLEY rappelle que seul le certificat de conformité pour les assainissements non collectifs est obligatoire au moment des ventes. Cependant dans notre secteur la plupart des notaires demandent un certificat de conformité pour l'assainissement collectif, pour éviter que les non conformités - fréquentes - soient considérées comme des vices cachés.*

*Philippe HEURTEBISE demande si le Syndicat travaille avec les agences immobilières.*

*François CHOLLEY indique qu'elles sont trop nombreuses mais que les actes de vente passent toujours par les notaires qui sont de leur côté exigeants.*

*Sur le rapport annuel 2020 « réseaux de transport »*

*François CHOLLEY complète en indiquant que les futurs travaux de réhabilitation s'annoncent coûteux de par le contexte très urbain et très contraint de l'aval. Des travaux pour fin 2021 sont prévus dans le secteur des coteaux à Athis-Mons dans le cadre d'un marché de conception réalisation pour un montant supérieur à 5 M€ pour 500 ml de réhabilitation. Une partie importante de cette somme est consacrée à la dérivation temporaire des effluents dans un tuyau provisoire le temps des travaux.*

*Sur le rapport annuel 2020 « épuration »*

*François CHOLLEY propose de comparer les coûts au mètre cube des stations du Syndicat, à la redevance du SIAAP qui est de 0.684€ /m<sup>3</sup>. Les filtres plantés sont généralement moins coûteux en exploitation, la station de Courson d'une conception particulière- les bio disques - présente un coût d'exploitation plus élevé, et la station du Moulin Neuf coûte 1,022€ par m<sup>3</sup>.*

*Emmanuel DASSA s'interroge sur l'adéquation entre le coût d'exploitation et la redevance demandée à l'usager.*

*François CHOLLEY précise que le travail global a été fait afin de proposer une cible d'harmonisation des redevances épuration qui est à ce jour de 0.624€/m<sup>3</sup> pour les stations exploitées en régie par le Syndicat.*

Sur le rapport annuel 2020 « Délégation de service public – gestion SUEZ »

Pierre-Jean LE BEC demande si la station du Moulin Neuf a vu des débits by passés lors des orages de la semaine dernière.

François CHOLLEY répond positivement. Il indique que le Syndicat s'efforce de rejeter vers les réseaux du SIAAP les excédents de volume dans le réseau d'eaux usées aval raccordé au SIAAP. Si le SIAAP n'est pas en mesure d'accepter des volumes excédentaires, alors le rejet se fait vers l'Orge.

Florent ROUCHY constate que la station du Moulin Neuf est conçue pour 60 000 habitants, alors que la réalité est inférieure actuellement. Il y aurait ainsi une possibilité d'absorber les eaux de pluie, quelle est cette marge à ce jour ?

François CHOLLEY précise qu'il y a beaucoup d'eaux parasites qui arrivent en station actuellement et qu'un travail important des services porte sur la réduction de ces eaux. La marge de manœuvre entre les 60 000 habitants théoriques et la population réelle n'existe que pour les eaux usées de temps sec. Il y a actuellement trop d'eau parasite, notamment par temps de pluie via les déversements dans les réseaux d'eaux usées et via les infiltrations dans les réseaux en mauvais état. Les eaux, ainsi diluées arrivant en station, sont en partie absorbées par un bassin tampon et les capacités de la station. Les eaux issues d'un orage comme celui de la semaine dernière dépassent cependant ces capacités.

Philippe HEURTEBISE demande si des analyses de coronavirus ont été faites dans le cadre des nécessités d'hygiénisation des boues des stations.

Concernant l'hygiénisation des boues et la présence du Coronavirus, François CHOLLEY répond que le Syndicat n'a pas fait d'analyses propres en ce sens. Ce sont les études, menées sur le plan national, qui ont révélées la présence de segments de virus. C'est pourquoi la réglementation a imposé cette hygiénisation avant revalorisation des boues. On peut trouver les résultats d'analyse sur le site OBEPINE (<https://www.reseau-obepine.fr/>). »

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les rapports d'assainissement 2020.**

**3 ACTIVATION DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DE VAUGRIGNEUSE DE DOURDAN ET DE SAINT-CHERON**

Rapporteur : François CHOLLEY

**Commune de Vaugrigneuse :**

La commune de Vaugrigneuse a confié sa compétence collecte eaux usées, ANC et EUND au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au Syndicat.

Les modalités de transfert de la compétence eaux pluviales n'étant pas définie à l'époque, cette compétence n'avait pas été activée à la même date.

Les conditions de transfert de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales ayant été fixées début 2021 par l'Assemblée Générale à 0,88 € TTC par mètre linéaire de réseaux, soit un montant de 4 840 € TTC pour Vaugrigneuse, la commune souhaite activer cette compétence au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Commune de Dourdan :**

Lors de la fusion des syndicats, la compétence EUND n'avait pas été activée alors qu'elle était déjà prise en charge par l'ex-SIBSO et toujours prise en charge actuellement.

Aussi, afin de régulariser la situation, la commune de Dourdan souhaite activer cette compétence au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La commune de Dourdan souhaite également activer la compétence eaux pluviales (collecte, transport, traitement) au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour un montant de 30 448 € TTC.

#### **Commune de Saint-Chéron :**

En parallèle, lors de la fusion des syndicats, la compétence EUND n'avait pas été activée alors qu'elle était déjà prise en charge par l'ex-SIBSO et toujours prise en charge actuellement.

Ainsi, pour régulariser la situation, la commune souhaite activer cette compétence au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'activation de compétences pour les communes de Vaugrigneuse, Dourdan et Saint-Chéron.

\*\*\*\*\*

*« Lise DUHAY informe l'assemblée que la commune de ROINVILLE a également délibéré pour le transfert des eaux pluviales.*

*François CHOLLEY indique que le Syndicat pourra délibérer pour ROINVILLE au prochain Comité syndical. »*

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à activer les compétences assainissement citées précédemment pour les communes de Vaugrigneuse, Dourdan et Saint-Chéron.***

#### **4 ACTIVATION DE COMPETENCES GEMAPI POUR LA COMMUNE DE VILLECONIN (JUINE ET RENARDE)**

Rapporteur : François CHOLLEY

La commune de Villeconin est située pour l'essentiel sur le bassin versant de l'Orge.

Par délibération en date du 3 mars dernier, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a délibéré afin de confier au Syndicat de l'Orge la compétence GEMAPI pour la commune de Villeconin (partie se situant sur le bassin versant de l'Orge).

Une délibération du conseil syndical est nécessaire afin d'accepter le transfert de cette compétence.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'activation de compétences pour la commune de Villeconin.

\*\*\*\*\*

***Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à activer la compétence GEMAPI pour la commune de Villeconin.***

#### **5 RESILIATION ANTICIPEE DE LA DSP ASSAINISSEMENT POUR MOTIF D'INTERET GENERAL ET REDUCTION DU PERIMETRE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COUVERT PAR UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : Sylvain TANGUY

Le Syndicat de l'Orge dispose d'une Délégation de Service Public (DSP) avec la société Suez. Cette DSP porte sur la gestion de six stations d'épuration et sur la gestion du réseau de collecte et de transport de l'ex-territoire du SIBSO.

Cette DSP a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur une durée de 7 ans.

Il est proposé aux membres du Syndicat de mettre fin à cette DSP pour le périmètre technique actuel et de confier à une entreprise la seule exploitation de la station d'épuration du Moulin Neuf dans le cadre d'une nouvelle DSP qui représente les 3/4 du montant financier.

L'objectif est triple :

- Harmoniser le mode d'exploitation des réseaux et des stations d'épuration sous la forme de régie directe à l'exception temporaire de la station du Moulin Neuf,
- Mieux maîtriser l'ensemble des enjeux financiers et techniques de l'assainissement à l'échelle du Syndicat,
- Dégager des marges permettant d'investir dans le renouvellement des réseaux.

La présente délibération permet de signifier à Suez la volonté du syndicat de mettre fin à la délégation de service public et d'engager des négociations sur les conditions de sortie.

Deux autres délibérations seront présentées à l'hiver 2021-2022, l'une pour les conditions de sorties de la DSP et l'autre pour engager une nouvelle DSP sur un périmètre réduit.

Il est proposé au Comité syndical de mettre fin à la présente DSP à compter du 31 mars 2022 et de procéder à appel à concurrence pour une nouvelle DSP pour la seule station d'Ollainville.

\*\*\*\*\*

*« François CHOLLEY complète l'exposé de Sylvain TANGUY en indiquant que le Syndicat souhaite à terme reprendre l'exploitation en régie de la station du Moulin Neuf. Dans l'attente, le Syndicat souhaite recruter un ingénieur qui suivra de près le délégataire et préparera la reprise en régie.*

*Il s'agit aujourd'hui de négocier avec Suez la sortie de la DSP actuelle et de négocier avec différents concurrents une DSP dédiée à la station du Moulin Neuf. Cela va entraîner de nombreuses discussions avec Suez et les concurrents éventuels.*

*Florent ROUCHY demande l'impact financier d'une telle sortie.*

*François CHOLLEY dit que la jurisprudence montre que les sommes dues correspondent au bénéfice perdu par le prestataire. C'est ce sujet qui sera principalement négocié avec Suez.*

*Sylvain TANGUY ajoute que ces sommes représentent un coût brut pour le Syndicat mais que c'est le coût net qui doit être étudié après avoir intégrés les économies annuelles d'exploitation que le Syndicat pourra réaliser.*

*Pierre-Jean LE BEC demande si le Syndicat a plusieurs DSP.*

*François CHOLLEY indique que le syndicat n'en a qu'une seule mais que la DSP actuelle regroupe 3 domaines d'exploitation, les réseaux de collecte et de transport, l'exploitation des petites stations et l'exploitation de la station du Moulin Neuf.*

*Il ajoute que la station d'Ollainville est une usine très technique et que le Syndicat ne doit reprendre que ce qu'il sait faire, dans un premier temps.*

*Pierre-Jean LE BEC pense qu'il y a matière à négocier car on laissera à Suez les ¼ du montant de la DSP actuelle dans le cadre d'une future DSP si celle-ci leur est attribuée.*

*Pascal FOURNIER demande si le contrat d'exploitation sera envisagé avec le même prestataire.*

*François CHOLLEY indique que la perspective d'une reprise en régie est de gérer plusieurs marchés pour l'exploitation de la station. Ceux-ci seront attribués dans le cadre d'appel d'offres.*

Emmanuel DASSA suppose que le Syndicat devra embaucher pour reprendre en régie une partie de la DSP actuelle. Il demande également quel âge ont les membranes de la station.

François CHOLLEY indique que la station présente 4 blocs de membranes dont 2 ont été changés en fin de DSP précédente, et 2 changés en début de la DSP actuelle. Concernant l'organisation des services, en effet, ceux-ci ont 9 mois pour se préparer et proposer l'adaptation de leur service et les renforcements nécessaires. »

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention (Martine BERTINOT) approuve de mettre fin à la présente DSP à compter du 31 mars 2022 et de procéder à un appel à concurrence pour une nouvelle DSP pour la seule station d'Ollainville.**

### III. QUESTION DIVERSES

« Jacques PEREZ fait état de plusieurs réclamations de riverains à Morsang sur Orge à propos d'odeurs le long du tracé du collecteur Syndical.

Jean Marc BOUCHY prendra attache auprès de Jacques PEREZ en fin de réunion pour enregistrer les lieux et faire intervenir les services.

Francis VIVAT demande si le projet du Syndicat sur la compétence ruissellement avance. Il y a un fort besoin sur cette thématique en particulier à la suite des orages subits la semaine dernière.

François CHOLLEY indique que le projet n'est pas à ce jour assez avancé pour être présenté, mais qu'une étude générale des ruissellements sur le bassin Orge-Yvette pilotée par le syndicat de l'Orge vient d'être lancée dans le cadre des travaux du PAPI. »

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 19h45**

La Secrétaire de séance,

Camille BERTINE  
SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,

F.CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE